



## Obligé par Ores (EDF) d'alimenter les voisins en électricités

-----  
Par wassilymunsh

Bonjour,

Y hier, alors que j'étais au travail, il y a Ores (équivalent belge d'EDF) qui est venu chez les voisins car comme nous c'est une nouvelle construction mais eux n'étaient pas encore raccordé a l'électricité.

Donc Ores est venu chez les voisins pour les raccorder mais ils sont venus sonnés chez nous ma compagne a été ouvrir. Apparemment il y a un souci avec la ligne électrique du voisin et l'agent Ores dit a ma compagne qu'il doit connecter un câble électrique a notre installation et ce avant le compteur. Il dit qu'apparemment il y a le droit a l'électricité et donc qu'on est obligés d'accepter cela. Il dit qu'il y a 2 solutions, soit tirer un câble par la porte du garage soit faire un trou dans le mur...

L'agent d'Ores dit donc qu'on est obligés d'accepter et qu'ils ont déjà fait appel a la Police pour une personne qui n'acceptait pas cela et que il a été forcé a le faire. J'étais au boulot moi et ma compagne ne sachant pas trop quoi dire vu que c'était apparemment obligé elle a laissé faire et donc ils ont connecter un câble avant le compteur pour alimenter chez le voisin, le temps qu'ils trouvent la solution au problème.

Ok ça fait pas tourner notre compteur mais quid de la légalité de ces propos et de cette intervention ? J'ai du mal à croire qu'ils peuvent nous obliger à toucher à notre installation électrique qui se trouve dans mon habitation et installation qui m'appartient car je l'ai payé..

Cela me semble très bizarre

-----  
Par ESP

Bonjour

Il faudrait préciser avant tout, si vous êtes en France ?

-----  
Par wassilymunsh

Bonjour, non en Belgique mais les lois doivent être fortement semblable

-----  
Par AGeorges

Bonjour ami belge,

Eh bien, si c'est comme en France, le réseau d'alimentation électrique appartient à Ores jusqu'à votre compteur. Ils ont donc le droit d'y faire ce qu'ils veulent (\*).

Par contre, s'ils font des dégâts, ils sont obligés de réparer.

Il est possible que les obligations soient plus précises quand ils ne peuvent pas faire autrement qu'entrer CHEZ vous, ce qui ne peut normalement se faire qu'en prévenant et en prenant RV selon VOS convenances.

(\*)Et chez nous, les compteurs appartiennent aussi à "EDF".

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,

L'exposé de votre situation ne me semble pas très clair.

Votre voisin doit pouvoir se raccorder au réseau électrique situé dans la rue sans avoir besoin de passer par chez vous, et encore moins affecter vos propres équipements.

Le chemin parcouru par ses réseaux passe par votre terrain ?

-----  
Par ESP

Vous avez assez de monde, pas la peine de compliquer, je vous laisse...

-----  
Par AGeorges

@Al Bundy

ils ont connecté un câble avant le compteur pour alimenter chez le voisin, le temps qu'ils trouvent la solution au problème

ORES est l'une des 4 sociétés belges qui gèrent les réseaux électriques. Comme Enedis chez nous.

Si le voisin a mis la pression avec de bonnes raisons (par exemple ils n'avaient qu'une friteuse électrique ) et qu'il y avait un problème avec son début de réseau, ORES était plus que probablement habilité à dépanner le voisin de façon temporaire.

Où avez-vous vu que cela avait "affecté" l'installation de Wassily ? Si c'est comme chez nous, le réseau jusques et y compris le compteur appartient au gestionnaire du réseau. Le seul problème est d'entrer dans un lieu privé pour y accéder.

Pour l'instant, on ne sait rien de la 'proximité' de Wassily et son voisin. Immeuble, maisons accolées, ...

Le seul problème que je vois, ce sont les dégâts éventuels. Photos et demande de réparation (par exemple boucher le trou), mais n'oublions pas que c'était provisoire.